



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BEKTAOUI - BELLEVILLE
- BERTELOOT - M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY -
MM. BOUHELIER - BRUYERE - CHAPUIS - Mme COLOMBET -
MM. DANIERE - DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES -
DETANG - DODET - DOUHAI - DUPIRE - Mme DURNERIN -
MM. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUCHERES - FOUILLOT -
MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P GILLOT - GONDELLIER -
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -
LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MARCHAND - MARTIN
- MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU -
OBRIOT - PARIS - PILLIEN - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY -
ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mmes AVENA (pouvoir à
M. MARTIN) - BERNARD (pouvoir à Mme BESSIS) - MM. BOURNY
(pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT (Pouvoir à M. PERRIN) - BRIOT -
CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - CHEVIGNY (pouvoir à
M. BELLEVILLE) - Mme DARCIAUX (Pouvoir à M. BACHELARD) -
MM. DUBOIS (pouvoir à M. BRUYERE) - ETIEVANT (Pouvoir à
M. REBSAMEN) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) -
M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à
Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT
(pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) -
PINON (pouvoir à M. GERVAIS)

**OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & TIC – Revitalisation du site « SEITA » à
Dijon - Travaux de voirie et réseaux divers des abords extérieurs - Avenant n° 2 au marché
n° 2005-01**

Dans le cadre du réaménagement du site Seita, un marché de travaux d'un montant de 2 077 252,55 € HT a été notifié le 17 janvier 2005 prévoyant :

- La réalisation d'un giratoire à l'intersection des rues de Cracovie, Mayence et l'avenue de Dallas ;
- Le réaménagement paysager des rues de Mayence, Chaput et Nourissat ;
- L'aménagement d'une voie de liaison entre le giratoire existant sur la rue de Cracovie et l'impasse Nourissat ; au groupement d'entreprises Colas Est / Desertot avec comme mandataire l'entreprise Colas Est sise boulevard Eiffel à Longvic 21600.

Par délibération en date du 23 juin dernier, le Conseil de Communauté a approuvé un avenant au marché de travaux de V.R.D. afin d'intégrer la réalisation d'une voie bus par reprise d'une bande de terrain de 654 m² sur le site Ikéa et d'ainsi pouvoir intégrer une voie réservée au bus et cycles en bordure de la rue de Cracovie.

La plus-value globale de l'avenant s'est élevée à 162 085,95 € HT (+ 7,8 %).

La masse des travaux doit aujourd'hui être revue à la hausse ; en effet, des travaux complémentaires doivent être demandés à l'entreprise pour parfaire le bon fonctionnement de l'opération (bornes amovibles, béton estompé, lisse en bois ...) et faire face à des aléas d'opération (purges, démolitions, talutages complémentaires). Un nouvel avenant doit donc être établi avec les entreprises attributaires du marché pour prendre en considération ces travaux qui s'élèvent à 68 714,00 € HT, soit une augmentation de 3,31 % du montant initial du marché.

Le montant du marché confié au groupement d'entreprises Colas Est / Desertot est ainsi modifié :

Marché initial	2 077 252,55 €	H.T.
Avenant n° 1	162 085,95 €	H.T.
Avenant n° 2	68 714,00 €	H.T.
Montant du marché	2 308 052,50 €	H.T.
T.V.A. 19,6 %	452 378,29 €	
Montant T.T.C.	2 760 430,79 €	T.T.C.

soit une augmentation du montant du marché initial de 11,11 %.

Vu le projet d'avenant ci-joint,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 23 novembre 2005,
Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL




Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** le projet d'avenant n° 2 au marché 2005-01 ;
- **D'autoriser** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

Le 23 décembre 2005

Pour extrait conforme,
Le Président,
Le Vice-Président,



Publié le **23 DEC. 2005**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 DEC. 2005



10 novembre 2005

**REVITALISATION DU SITE « SEITA » A DIJON (21)
TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS
DES ABORDS EXTERIEURS**

**MAITRE D'OUVRAGE
LE GRAND DIJON
COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE**

**MANDATAIRE
SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT
DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE
- S.E.M.A.A.D. -**

**MAITRE D'OEUVRE
BUREAU D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'URBANISME
- BAFU -**

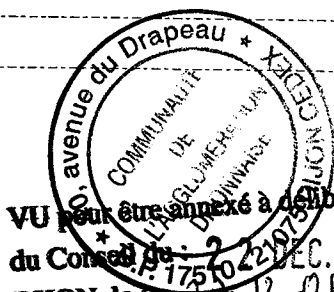
MARCHE N°2005-01

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

AVENANT 2

28 DEC. 2005



VU pour être annexé à délibération
du Conseil du 22 DEC. 2005
DIJON, le : 22-12-05
LE PRÉSIDENT,

[Signature]
[Signature]
Pour le Président
le vice-Président,



MAITRE D'OUVRAGE : GRAND DIJON – 40 avenue du Drapeau – 21000 DIJON
MANDATAIRE : SEMAAD – 7 avenue Jean Bertin – 21000 DIJON
TITULAIRE DU MARCHE : Groupement COLAS EST/DESERTOT
Mandataire entreprise COLAS EST – Bd Eiffel – 21600 LONGVIC
NUMERO DU MARCHE : 2005-01 notifié le 17 janvier 2005
OBJET : Travaux de voirie et réseaux divers des abords extérieurs.

MONTANT INITIAL 2 077 252,55 € HT
TVA à 19,6% : 407 141,50 €

Soit : 2 484 394,05 € TTC

Montant avenant 1 : 162 085,95 € HT
TVA à 19,6 % : 31 768,85 €

Soit : 193 854,80 € TTC

Soit 7,80 % d'augmentation du montant du marché initial.

AVENANT 2

Montant des travaux en plus selon tableau récapitulatif joint : 68 714,00 € HT

Montant des travaux en moins selon devis joint : Sans objet.

Montant de l'avenant n°2 : 68 714,00 € HT
13 467,94 € TVA 19,6 %

82 181,94 € TTC

Soit 3,31 % d'augmentation du montant du marché initial.

Montant du marché modifié compte tenu des avenants n°1 et n°2 :

Marché :	2 077 252,55 € HT
Avenant n° 1 :	162 085,95 € HT
Avenant n° 2 :	68 714,00 € HT
	<hr/>
	2 308 052,50 € HT
TVA à 19,6% :	452 378,29 €
	<hr/>
Soit :	2 760 430,79 € TTC

Soit 11,11% d'augmentation du montant du marché initial.

Article 1 – Objet de l'avenant

L'avenant 2 a pour objet d'augmenter la masse des travaux relatifs :

- L'augmentation des démolitions de maçonneries présentes dans l'emprise de l'ancien site SEITA le long de la rue de Mayence à hauteur de 45m3.
- L'augmentation des déblais de 2250m3 suite au talutage le long de la piste cyclable rue de Mayence et en fond de trottoir rue Ernest Chaput.
- L'augmentation des quantités de purges de 960m3 dues à la présence de remblais marneux sous chaussée et sous la piste cyclable rue de Mayence.
- L'augmentation des quantités de matériaux d'apport GNT concassée 0/60mm dès 750m3 suite à la réalisation des purges complémentaires. Le complément de remblaiement des purges ayant été assuré par des matériaux de réemploi du site.
- A la demande du maître d'ouvrage :
 - o Réalisation d'un béton estompé rue de Cracovie afin de stabiliser le talus en limite du parking du magasin IKEA,
 - o Fourniture et pose d'une barrière bois, le long de la piste cyclable au carrefour avec la rue de Mayence et l'avenue de Dallas afin de sécuriser les cyclistes par rapport au talus jouxtant la piste,
 - o Fourniture et pose de bornes fonte amovible à chaque extrémité de la piste cyclable rue de Mayence,
 - o Débroussaillage et évacuation des espaces verts situés rue de Mayence sur 765 m²,
 - o Démolition de l'ancien accès du parking du Leclerc avec remise en œuvre de terre végétale,
 - o Fourniture et pose chambre LIT sans fond sur le réseau d'éclairage public de part et d'autre de la chaussée,
 - o Travaux de génie civil pour déplacement d'une cabine téléphonique sur la rue de Mayence.

Article 2

Le marché dont la désignation est mentionnée en page 1, est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 3

Le montant figurant à l'article 2 de l'acte d'engagement de 2 077 252,55 € HT, est augmenté de 162 085,95 € HT (avenant 1) et de 68 714,00 € HT (avenant 2) portant le nouveau montant à : 2 308 052,50 € HT.

Article 4

Le délai initial d'exécution des travaux de 11 mois figurant à l'article 3 de l'acte d'engagement (prolongé de 4 semaines par l'avenant 1) est prolongé de 4 semaines.

Article 5

Le bordereau des prix unitaires découlant de l'augmentation de la masse des travaux est complété par les prix suivants :

PREN	NOUVEAUX TRAVAUX	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
9001	Réalisation d'un béton estompé ep 12cm	m ²	95,00	
9002	F et P d'une barrière bois	m	39,60	
9003	F et P de bornes fonte amovible	u	520,00	
9005	Démolition et remise en terre végétale ancien accès Leclerc	F	1310,00	
9006	F et P chambre LIT sans fond	u	565,00	
9007	Travaux de génie civil pour déplacement d'une cabine téléphonique	F	1 970,00	

Article 6

Le détail estimatif est complété par les prix mentionnés ci-dessous :

PREN	NOUVEAUX TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
1006	DEBROUILLAGE	m ²	765	3,00	2 295,00
1009	DEMOLITION DE MACONNERIES	m ³	45	100,00	4 500,00
1019a	DEBLAIS EN GRANDE MASSE en terrain meuble	m ³	2 250	7,80	17 550,00
1021c	DEBLAIS EN FOUILLE En purge	m ³	960	14,00	13 440,00
2001a	grave concassée 0/60 mm	m ³	750	21,50	16 125,00
9001	Réalisation d'un béton estompé ep 12cm	m ²	50	95,00	4 750,00
9002	F et P d'une barrière bois	m	90	39,60	3 564,00
9003	F et P de bornes fonte amovible	u	4	520,00	2 080,00
9005	Démolition et remise en terre végétale ancien accès Leclerc	F	1	1310,00	1 310,00
9006	F et P chambre LIT sans fond	u	2	565,00	1 130,00
9007	Travaux de génie civil pour déplacement d'une cabine téléphonique	F	1	1 970,00	1 970,00
				TOTAL	68 714,00

Article 7

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Article 8

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour des faits antérieurs à l'avenant.

Fait en un seul original

Le titulaire du marché

A LONGVIC le 14/11/05

La personne responsable du marché

A le

COLAS EST
CENTRE DE DIJON
B.P. 58 - 21602 LONGVIC CEDEX
Tél : 03 80 63 15 80
Fax : 03 80 63 15 81